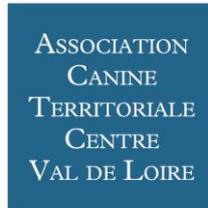




CENTRALE
CANINE



Association Canine Territoriale du Centre Val-de-Loire

Affiliée à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique
Imre Horvath président
Bazon 37240 Cussay – tél 02.47.59.43.97
imre@imrahorvath.com - www.chiens-du-centre.fr

Cussay, le 25 avril 2016

Madame, Mademoiselle, Monsieur, cher adhérent

Après l'adoption des modifications aux statuts, notre association devenue ACTC nécessite l'élection d'un comité de 24 membres sans distinction géographique ni thématique. Pour que les statuts et les décisions de l'Assemblée Générale soient respectés, l'AG pour les élections aura lieu le

samedi 2 juillet 2016, au Novotel Orléans Sud, à 14 heures,

Novotel d'Orléans la Source, Route de Concyr, situé sur la Nationale 20, à 8 km au sud d'Orléans

en remplacement de la réunion prévue le 28 mai. L'assemblée permettra également de présenter le bilan d'activité et de trésorerie de l'année 2015.

Chacun peut consulter sur le site web de l'association (www.chiens-du-centre.fr) les règles précises (article 12*) pour que les candidatures puissent être acceptées. Une commission d'adhérents non candidats sera chargée de vérifier les candidatures, qui doivent être adressées au président de la commission **par lettre recommandée avec accusé de réception, pour arriver au plus tard le samedi 21 mai 2016 à :**

**M Gérard Beauvais
1390 Montboulin
18110 St Martin d'Auxigny**

Bien entendu, vous vous engagez sur l'honneur à ce que votre candidature tienne compte des règles statutaires. Chacun pourra fournir une photo type identité et un court texte de maximum 300 caractères qui seront mis à disposition des votants (***) pour leur bonne information. Un bulletin type peut être téléchargé du site web régional pour vous aider à le rédiger.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, je vous prie de recevoir, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes salutations amicales.

Imre Horvath

**... Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le règlement intérieur, être électeur, majeur, résider dans l'un des pays membres de la FCI (Fédération Cynologique Internationale), être membre de l'association depuis au moins 36 mois sans interruption, à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre. Ces conditions doivent être satisfaites lors de l'envoi de la candidature sauf en ce qui concerne l'ancienneté qui est décomptée jusqu'au jour du scrutin....*

**** Modalité du vote : les adhérents de l'ACTC recevront, au plus tard 15 jours avant l'AG, les instruments de vote (bulletin de vote, textes harmonisés des candidats, enveloppes réglementaires), seuls pourront voter les adhérents à jour de leur cotisation 2016, et qui sont membres de l'ACTC depuis plus de neuf mois, c'est à dire ayant adhéré avant le 2 octobre 2015. Lors des élections, les votes par correspondance sont autorisés et même recommandés. Les membres 2015 qui n'auraient pas encore réglé leur cotisation 2016, pourront participer et voter s'ils règlent sur place leur cotisation 2016 avant d'accéder à la réunion.*